



DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DANS LES DOM

Réalisé en février 2018

ODEADOM

12, rue Henri Rol-Tanguy

TSA 60006

93555 Montreuil Cedex

www.odeadom.fr

Sommaire

1 - Les concours publics à l'agriculture ultra-marine : premiers résultats	p.4
2. Les concours publics à l'agriculture ultra-marine : première approche des disparités	p.11
3. L'évolution des soutiens publics à l'agriculture ultra-marine entre 2014 et 2015	p.16
4. L'évolution des surfaces agricoles et de la production dans les DOM entre 2007 et 2015	p.21
5. Les échanges de produits agricoles et agroalimentaires dans les départements d'outre-mer	p.29
6. Production, charges et revenus des producteurs de bananes en Guadeloupe	p.34
7. L'agriculture biologique dans les départements d'outre-mer	p.37

1. Les concours publics à l'agriculture ultra-marine : premiers résultats

L'ensemble des soutiens publics à l'agriculture ultra-marine s'est élevé, pour la campagne 2014¹, à un peu plus de 670 millions d'euros. Ces soutiens peuvent (cf. Tableau I ci-dessous) être décomposés en trois grands ensemble : les aides attribuées dans le cadre du POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'Outre-mer), celles relevant du Développement agricole et rural (que les financements soient d'origine communautaire, nationale ou locale) et les autres soutiens publics affectables aux secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires.

Tableau I : Les soutiens publics aux secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires ultra-marins en 2014 (millions d'euros)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
POSEI	107,3	123,4	8,4	69,9	2,8	311,0
Développement rural	87,8	15,9	11,5	28,5	1,6	145,3
AUTRES	90,2	52,1	1,9	69,2	0,1	217,9
TOTAL	285,3	191,5	21,8	167,5	4,5	674,2

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Sur les 674,2 millions d'euros relatifs à l'exercice 2014, environ 285 millions (soit 42%) l'ont été aux producteurs réunionnais, 28% à leurs homologues martiniquais et 25% à ceux situés en Guadeloupe. Le solde, soit 26,3 millions étant réparti entre les départements de la Guyane et de Mayotte. Cette répartition traduit, notamment, l'importance de l'agriculture dans chaque département, la nature des productions qui y sont pratiquées et l'implication financière des collectivités locales, notamment des Conseils régionaux et généraux.

Comme permettent de le constater les données rassemblées dans le tableau ci-dessous, les aides accordées au titre du POSEI représentent, en moyenne, 46% du total des soutiens publics, contre 22% pour celles au développement rural et 32% pour les « autres ».

¹ Les soutiens sont rattachés à la campagne de production au titre de laquelle ils sont dus (1er janvier - 31 décembre de l'année N), qu'elle que soit la date de versement effectif (année N, N+1, voire N+2). De ce fait, les aides versées en 2014, mais liées à un événement intervenu au cours de la campagne 2013 (Fonds de secours, par exemple) ne seront pas enregistrées. A contrario, les aides versées en 2015 au titre des calamités 2014 y figureront bien. Pour les aides aux producteurs de bananes, il s'agit donc des aides versées en 2015 au titre de la production 2014.

Le poids du POSEI est nettement plus élevé que la moyenne à Mayotte et en Martinique, départements où il représente près des deux tiers des soutiens totaux. On notera également l'importance des aides au développement rural en Guyane (53% du total) et celle des « autres » soutiens en Guadeloupe (41%).

Tableau I bis : Les soutiens publics aux secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires ultra-marins en 2014 (%)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
POSEI	38 %	64 %	39 %	42 %	62 %	46,0 %
PDR	31 %	8 %	53 %	17 %	36 %	22 %
AUTRES	32 %	27 %	9 %	41 %	2 %	32 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Une analyse détaillée des aides accordées au titre du POSEI (cf. tableaux II et II bis ci-dessous) permet de constater, qu'en moyenne, 73% des aides sont octroyées au secteur végétal, 19% au secteur animal, le solde n'étant pas, à ce stade, affectable à un secteur particulier.

Plus précisément, les producteurs de bananes ont perçu 41% des aides octroyées en 2014, les producteurs de canne, de sucre et de rhum 24% et les autres producteurs végétales (fruits, légumes, fleurs, ...) 8%. On notera également que 78% des aides POSEI octroyées aux agriculteurs martiniquais le sont à des producteurs de bananes, contre 46% « seulement » en Guadeloupe.

Tableau II : Détail des aides accordées en 2014 au titre du POSEI

Millions d'euros	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL	107,3	123,4	8,4	69,9	2,8	311,0
Dont secteur végétal	63,5	104,8	0,9	55,3	2,1	226,5
Dont bananes	0	95,5	0	31,8	0	127,3
Dont canne, sucre et rhum	51,1	5,7	0,2	17,9	0	74,7
Dont autres secteur végétal	12,4	3,7	0,7	5,6	2,1	24,5
Dont secteur animal	27,5	14,0	5,4	10,1	0,2	57,2
Dont autres	15,4	4,0	2,0	4,2	0,5	27,3

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

A la Réunion, compte tenu de la place occupée par la culture de canne à sucre, ce sont 48% des aides du POSEI qui bénéficient au secteur « canne, sucre, rhum ». L'absence, ou la faible place occupée par ces deux cultures dans les autres départements, font que les autres aides au secteur végétal

représentent 75% des aides accordées aux agriculteurs mahorais et celles en faveur du secteur animal 64% du total en Guyane.

Tableau II bis : Détail des aides accordées en 2014 au titre du POSEI (en % du total départemental)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Dont secteur végétal	59 %	85 %	11 %	79 %	75 %	73 %
Dont bananes	0 %	77 %	0 %	45 %	0 %	41 %
Dont canne, sucre et rhum	48 %	5 %	2 %	26 %	0 %	24 %
Dont autres secteur végétal	12 %	3 %	8 %	8 %	75 %	8 %
Dont secteur animal	26 %	11 %	64 %	14 %	7 %	18 %
Dont autres	14 %	3 %	24 %	6 %	18 %	9 %

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

S'agissant des « autres aides » accordées au secteur agricole, on constate (Tableau III bis) que 86% d'entre elles, soit un peu plus de 187 millions d'euros, bénéficient au secteur « canne, sucre et rhum », soit directement, soit indirectement au travers du régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits dans les DOM.

Tableau III : Détail des « autres soutiens publics » accordés en 2014 (millions euros)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL	90,2	52,1	1,9	69,2	0,1	217,9
Dont aides nationales « canne, sucre, rhum »	53,4	2,5	0	28,5	0	84,4
Dont fiscalité réduite rhums	19,7	46,8	0,4	36,2	0	103,1
Dont autres	17,1	2,8	1,5	4,5	0,1	30,4

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Ajoutés aux aides directes octroyées dans le cadre du POSEI (75 millions d'euros), les soutiens publics directement affectables² au secteur « canne, sucre et rhum » se sont donc élevés à un peu de plus de 260 millions d'euros en 2014. Les données rassemblées dans le Tableau A3 qui figure en Annexe permettent d'identifier plus précisément les montants des soutiens qui bénéficient directement aux planteurs.

² Abstraction faite des autres soutiens, non identifiés à ce stade, qui peuvent également bénéficier à des producteurs de canne (MAE, ICHN, Fonds de secours, ... par exemple).

Tableau III bis : Détail des « autres soutiens publics » accordés en 2014 (%)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Dont aides nationales « canne, sucre, rhum »	59 %	5 %	0 %	41 %	0 %	39 %
Dont fiscalité réduite rhums	22 %	90 %	21 %	52 %	0 %	47 %
Dont autres	19 %	5 %	79 %	7 %	100 %	14 %

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Sur les 529 millions d'euros de soutiens publics accordés en 2014 au secteur agricole ultra-marin au titre du POSEI et des « autres soutiens » (abstraction faite des aides octroyées dans le cadre des programmes de développement ruraux), on peut donc estimer à près de 390 millions (soit environ 75% du total) la part directement affectable aux « grandes cultures ».

Tableau IV : Détail des soutiens publics directement affectables aux « grandes cultures » (millions euros)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL POSEI et « autres »	196,6	174,9	10,1	138,8	2,9	528,9
Dont POSEI bananes	0	95,5	0	31,8	0	127,3
Dont POSEI canne, sucre, rhum	51,1	5,7	0,2	17,9	0	74,7
Dont autres aides canne, sucre, rhum	53,4	2,5	0	28,5	0	84,4
Dont fiscalité réduite rhums	19,7	46,8	0,4	36,2	0	103,1
TOTAL « grandes cultures »	124,2	150,5	0,6	114,4	0	389,5

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

En rapprochant les données financières ci-dessus des données économiques et structurelles on constate (cf. Tableau V ci-dessous) que l'agriculture réunionnaise représente environ 33% du total de la production agricole ultra-marine, 31% des surfaces cultivées, pour 34% des exploitations et 35% des emplois agricoles. Ces proportions sont légèrement inférieures à celle des soutiens publics alloués à ce département (42%). Pour la Guadeloupe, elles sont, respectivement, de : 25% pour les soutiens publics, 21% pour de la production agricole (en valeur), 23% pour la SAU, 28% pour le nombre d'exploitations et 20% pour le nombre d'emplois à temps plein.

Tableau V : Valeur de la production agricole, surfaces et emploi selon les départements

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
Valeur de la production agricole	336	176	178	208	108	1 006
Soit en % du total	33 %	17 %	18 %	21 %	11 %	100 %
SAU (ha)*	43 061	23 472	31 268	30 965	8 717	137 483
Soit en % du total	31 %	17 %	23 %	23 %	6 %	100 %
Nombre d'exploitations*	7 670	2 802	5 894	6 472	15 627	38 465
Soit en % du total	20 %	7 %	15 %	17 %	41 %	100 %
UTA Totaux*	11 355	5 837	8 697	6 315	13 357	45 561
Soit en % du total	25 %	13 %	19 %	14 %	29 %	100 %

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Enfin, les départements de la Guyane et de la Martinique se démarquent assez nettement. Le premier par l'écart entre son « poids » dans l'économie agricole ultra-marine (18% de la production, 23% de la SAU, 26% des exploitations et 27% des emplois) et le montant des soutiens publics dont il bénéficie (4%) ; le second par l'importance des soutiens publics (28% du total pour 12% des exploitations agricoles et un peu moins de 20% de la production, des surfaces cultivées et des emplois).

Tableau VI : Valeur de la production, surfaces et emploi selon les départements (suite)

	Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
Production / UTA (€)	29 590	30 152	20 467	32 937	8 086	22 080
Production / ha (€)	7 803	7 498	5 693	6 717	12 390	7 317
Production / expl. (€)	43 807	62 812	30 200	32 138	6 911	44 049
SAU par exploitation (ha)	5,6	8,4	5,3	4,8	0,6	3,6
UTA par exploitation	1,5	2,1	1,5	1,0	0,8	1,2
SAU par UTA (ha)	3,8	4,0	3,6	4,9	nd	4,3

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Une partie de l'explication de ces écarts est liée (cf. Tableau VI ci-dessus) à la différence de dimension des exploitations, tant au niveau physique (8,4 ha en moyenne en Martinique, contre 4,8 en Guadeloupe), qu'économique (près de 63 000 € de production par exploitation pour les premières, contre 32 000 € pour les secondes). On remarquera néanmoins que la valeur de la production dégagée par travailleur est légèrement supérieure pour les agriculteurs guadeloupéens, comparée à leurs homologues martiniquais.

Pour l'ensemble des DOM (y compris Mayotte), le montant global des soutiens publics accordés en 2014 aux secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires représente, en moyenne, 67 % de la valeur de la production agricole dégagée au cours de cette même année. Cette proportion est comprise entre 4% à Mayotte, 15% pour la Guyane et 107% pour la Martinique.

Tableau VII : Montants moyens des soutiens publics par département

	Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
Soutiens totaux / Production	84 %	107 %	15 %	80 %	4 %	74 %
Soutiens totaux par ha (€)	6 496	7 934	884	5 393	516	5 203
Soutiens totaux par exploitation	36 815	65 262	4 398	24 855	288	28 637
Soutiens totaux par UTA	24 443	28 811	3 777	24 252	337	20 837

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Abstraction faite de la Guyane, département pour lequel les soutiens publics sont nettement inférieurs à ceux alloués aux autres départements, on constate que les soutiens sont compris entre 25 000 et 30 000 euros par équivalent travailleur à temps plein. Ramenés à l'hectare cultivé, ils s'échelonnent entre 5 400 € en Guadeloupe et près de 8 000 € en Martinique. Enfin, ramené au nombre d'exploitations agricoles, l'effort public est compris entre 25 000 € pour les producteurs guadeloupéens à 65 000 € pour leurs homologues martiniquais.

Rappelons que les données relatives à la valeur de la production, à la surface cultivée, ou au nombre d'exploitations et d'équivalents emplois à temps plein portent exclusivement sur les exploitations agricoles alors qu'une partie des soutiens publics peut bénéficier à des activités forestières (aides allouées dans le cadre du Programme de développement rural) ou au secteur agroalimentaire (régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits dans les DOM ou aides de soutien logistique aux industries sucrières, par exemple).

Cette première analyse exploratoire sera très prochainement affinée et complétée, notamment au niveau de l'approche sectorielle et de l'identification des bénéficiaires finaux de certains soutiens publics. Enfin, rappelons que le détail des soutiens publics à l'agriculture ultra-marine pour l'exercice 2014 figure sur le site Internet de l'ODEADOM à la rubrique « Observatoire / Données chiffrées ».

- ANNEXE -**Tableau A1 : Répartition des différentes catégories de soutiens publics**

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
POSEI	34 %	39 %	3 %	22 %	1 %	100 %
PDR	59 %	10 %	11 %	19 %	1 %	100 %
AUTRES	41 %	24 %	1 %	32 %	0 %	100 %
TOTAL	42 %	28 %	4 %	25 %	1 %	100 %

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Tableau A2 : Les aides du POSEI aux producteurs de bananes

	Martinique	Guadeloupe	TOTAL
Aides bananes (millions €)	95,5	31,8	127,3
Production commercialisée (t)	206 029	73 724	279 753
SAU bananes (ha)	5 922	2 049	7 971
Nombre d'exploitations	380	190	570
Valeur de la production (millions €)	113,3	40,5	153,8
Aide / ha (€)	16 126	15 520	15 970
Aide / exploitation (€)	251 316	167 368	223 333
Aide / valeur de la production	84 %	79 %	83 %

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Tableau A3 : Détail des soutiens publics au secteur « canne, sucre, rhum »

Millions €	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	TOTAL
TOTAL canne, sucre, rhum	124,2	55	0,6	82,6	262,2
* Dont POSEI	51,1	5,7	0,2	17,9	74,7
** Dont aides aux planteurs	6,9	0,5	0	2,4	9,9
** Dont au maintien de l'activité sucrière	44,2	1,1	0	14,0	59,2
** Dont aide à la transformation en rhum	0	4,1	0,2	1,4	5,7
* Dont aides nationales	53,4	2,5	0	28,5	84,4
** Dont aides à la production	30,7	2,3	0	20,2	53,2
** Dont au maintien de l'activité sucrière	7,5	0,2	0	4,1	11,7
** Dont aides au soutien logistique	15,2	0	0	4,3	19,5
*Dont fiscalité réduite rhums	19,7	46,8	0,4	36,2	103,1

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

2. Les concours publics à l'agriculture ultra-marine : première approche des disparités

Dans une précédente note (cf. « *Les concours publics à l'agriculture ultra-marine : premiers résultats* »), nous avons brossé un premier panorama des différents soutiens publics octroyés à l'agriculture ultra-marine en 2014 en nous appuyant sur les informations dites « agrégées » qui figurent dans l'entrepôt de données de l'Observatoire³. En complément de cette première analyse nous présenterons, ci-après, quelques éléments issus du traitement des données individuelles disponibles pour l'exercice 2014.

Rappelons que, pour cette première année de mise en place de l'Observatoire, les montants individualisés des différentes aides directes perçus par les agriculteurs des DOM ne portent que sur les aides suivantes : aides aux producteurs de bananes ; aides au transport de la canne ; aides nationales à la production de canne ; primes animales ; aides PAC et aides animales pour les producteurs mahorais ; Fonds de secours ; ICHN ; MAE et « autres aides du second pilier ». Ne sont donc pas, pour 2014, prises en compte, au niveau individuel, ni les aides à la structuration de l'élevage, ni celles en faveur de la diversification végétale. Ces dernières seront, par contre, bien intégrées dans l'observatoire dès l'année prochaine.

Les informations recueillies au titre de la campagne 2014 concernent, pour les cinq départements ultra-marins, un total de 12 452 producteurs et portent sur un montant global de 250,2 millions d'euros, ce qui correspond donc à un montant moyen d'aide d'un peu plus de 20 000 euros par exploitation (cf. Tableau I ci-dessous). Outre les sommes non ventilées par bénéficiaire (24,5 millions pour les actions en faveur des productions végétales de diversification et 41,6 millions pour la structuration de l'élevage), ne sont, bien entendu, pas concernées les soutiens publics aux industriels (sucreries et distilleries), les aides sociales et fiscales, ou les « autres aides du second pilier non directement versées à des agriculteurs » Les données qui figurent dans le tableau ci-dessous sont donc à interpréter avec prudence en gardant présent à l'esprit leur mode d'élaboration.

³ Par données « agrégées » nous entendons la somme des données individuelles pour, par exemple, un type d'aide et/ou un département. A titre d'illustration, le montant total des aides aux 569 producteurs antillais de bananes qui en bénéficient s'élève (donnée dite « agrégée ») à 127,3 millions d'euros en 2014.

Tableau I : Les données individuelles

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
Nombre de bénéficiaires	4 463	1 616	452	4 782	1 139	12 452
Nombre d'exploitations	7 670	2 802	5 894	6 472	15 627	38 465
% de bénéficiaires	58 %	58 %	8 %	74 %	7 %	32 %
Aides totales (millions €)	71,3	108,5	7,3	61,4	1,6	250,2
Aides / bénéficiaires (€)	15 976	67 141	16 150	12 840	1 405	20 078

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs FranceAgriMer et ODEADOM.

Les données rassemblées dès cette année dans l'Observatoire permettent également de mieux connaître la distribution de ces aides au sein des populations concernées. On constate ainsi (cf. Tableau II) que la moitié des bénéficiaires recensées en 2014 perçoivent moins de 4 000 € d'aides directes par exploitation, ce qui correspond globalement à environ 4% du montant total alloué. A l'opposé, les 10% d'agriculteurs qui perçoivent le plus d'aides directes bénéficient d'un montant supérieur à 30 000 € par exploitation et sont destinataires de près d'un peu plus de 70% des sommes versées.

Si, globalement, les exploitations qui constituent le dernier décile cumulent globalement 73% des sommes octroyées, cette proportion n'est « que » de 37% à la Réunion et à Mayotte. Elle atteint 64% en Guyane, 76% en Guadeloupe et 87% en Martinique. Inversement, la moitié des bénéficiaires ne « pèsent » que pour, 0,6% du total en Martinique, 2,9% en Guyane et 5% en Guadeloupe (contre 16% à la Réunion et 19% à Mayotte). On notera également qu'un agriculteur sur deux perçoit moins de 2 600 € par exploitation et par an en Guadeloupe. Cette valeur est de 2 300 € en Martinique, 1 900 € en Guyane, 10 800 € à la Réunion et 800 € à Mayotte.

Tableau II : Distribution des aides par déciles

Déciles	Borne supérieure	Somme	% du total	% cumulés
1er	580	474 102	0,2 %	0,2 %
2ème	1 019	976 760	0,4 %	0,6 %
3ème	1 638	1 657 710	0,7 %	1,2 %
4ème	2 527	2 535 003	1,0 %	2,3 %
5ème	4 014	3 998 414	1,6 %	3,9 %
6ème	6 261	6 233 293	2,5 %	6,3 %
7ème	10 097	10 014 169	4,0 %	10,3 %
8ème	15 944	15 953 773	6,4 %	16,7 %
9ème	28 835	26 640 954	10,6 %	27,4 %
10ème	4 430 331	181 694 640	72,6 %	100,0 %
TOTAL		250 177 818	100,0 %	

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs FranceAgriMer et ODEADOM.

Le même exercice appliqué aux seuls producteurs de bananes (cf. Tableau III ci-dessous) permet de constater que, sur les 569 bénéficiaires recensés en 2014, la moitié d'entre eux perçoit moins de 60 000 € par exploitation ce qui, globalement, correspond à moins de 6% du budget dévolu à cette mesure du POSEI. A l'opposé, les 57 producteurs qui constituent le dernier décile ont perçu, cette année-là, 62% du montant total des aides. Globalement, 20% des producteurs antillais de bananes bénéficient donc de 80% des aides. Ce dernier pourcentage est significativement plus faible en Guadeloupe (70,6%) qu'en Martinique (82,2%).

Tableau III : Distribution des aides aux producteurs de bananes

Déciles	Borne supérieure	Somme	% du total	% cumulés
TOTAL	4 141 276	127 296 726	100,0 %	
1er décile	10 312	367 882	0,3 %	0,3 %
2ème décile	17 510	811 973	0,6 %	0,9 %
3ème décile	26 297	1 221 923	1,0 %	1,9 %
4ème décile	39 924	1 840 406	1,4 %	3,3 %
5ème décile	58 272	2 801 726	2,2 %	5,5 %
6ème décile	79 820	3 872 641	3,0 %	8,6 %
7ème décile	116 587	5 405 486	4,2 %	12,8 %
8ème décile	224 531	9 794 162	7,7 %	20,5 %
9ème décile	678 372	22 496 311	17,7 %	38,2 %
10ème décile	4 141 276	78 684 216	61,8 %	100,0 %

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs FranceAgriMer et ODEADOM.

Dernier élément d'information relatif à ces exploitations, seules 156 d'entre elles, soit moins de 30%, ne perçoivent aucune autre des aides directes recensées en 2014. Elles sont, par contre, 380 à percevoir également des aides au titre des ICHN et/ou des MAE. Enfin, on constate que seulement 24 producteurs de bananes bénéficient également d'aides au titre de leurs cultures de canne à sucre et que 18 d'entre elles perçoivent également des primes animales

Le même type d'analyse peut être mené pour les autres aides directes versées directement aux producteurs (aide au transport et aide nationale à la production de canne, primes animales, ICHN et MAE, ...) et pour chacun des départements concernés.

Les données individuelles relatives aux aides directes perçues par les agriculteurs des DOM pouvant être rapprochées de certaines caractéristiques structurelles de leurs exploitations, il est ainsi possible d'analyser, par exemple, le montant total des aides perçues en 2014 en fonction de l'âge du chef d'exploitation. Au vu des résultats (cf. Tableau IV ci-après), il n'apparaît pas de corrélation nette entre le montant des aides perçues et

l'âge du chef d'exploitation, même si le montant moyen est, pour la plupart des départements, légèrement plus élevé pour les producteurs de moins de 40-45 ans que pour leurs aînés.

Tableau IV : Montant moyen des aides par exploitation selon l'âge du chef d'exploitation (euros)

	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble	Nombre
Moins de 25 ans	5 684	***	12 352	***	***	10 352	45
de 26 à 30 ans	10 271	14 787	13 856	34 273	***	14 186	181
de 31 à 35 ans	8 940	21 829	15 424	18 798	1 728	13 595	351
de 36 à 40 ans	9 813	19 645	14 325	17 645	1 125	12 762	748
de 41 à 45 ans	5 675	25 084	15 019	21 032	1 480	11 315	1 280
de 46 à 50 ans	8 292	8 912	15 143	15 693	1 472	11 307	1 831
de 51 à 55 ans	8 493	8 744	14 616	18 667	1 101	11 511	2 139
de 56 à 60 ans	7 796	4 159	12 841	17 831	1 332	10 075	1 848
plus de 60 ans	6 475	7 852	13 630	12 281	1 517	8 133	2 676

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs FranceAgriMer et ODEADOM.

Par contre, le montant moyen des aides est, compte tenu de leur mode de calcul, très fortement corrélé à la dimension physique des exploitations (cf. Tableau V ci-dessous). Pour l'ensemble des cinq départements, les exploitations de dimension modeste (moins de 10 hectares de superficie cultivée) ne perçoivent, en moyenne, que 7 200 € d'aides directes, contre 540 000 € pour les plus grandes (plus de 100 hectares). Globalement, alors qu'elles constituent 80% des unités étudiées, elles ne perçoivent que 27% des aides octroyées. A l'opposé, les entreprises les plus importantes (une centaine pour les cinq DOM), se voient attribuer 23% des sommes versées, soit un peu plus de 56 millions d'euros.

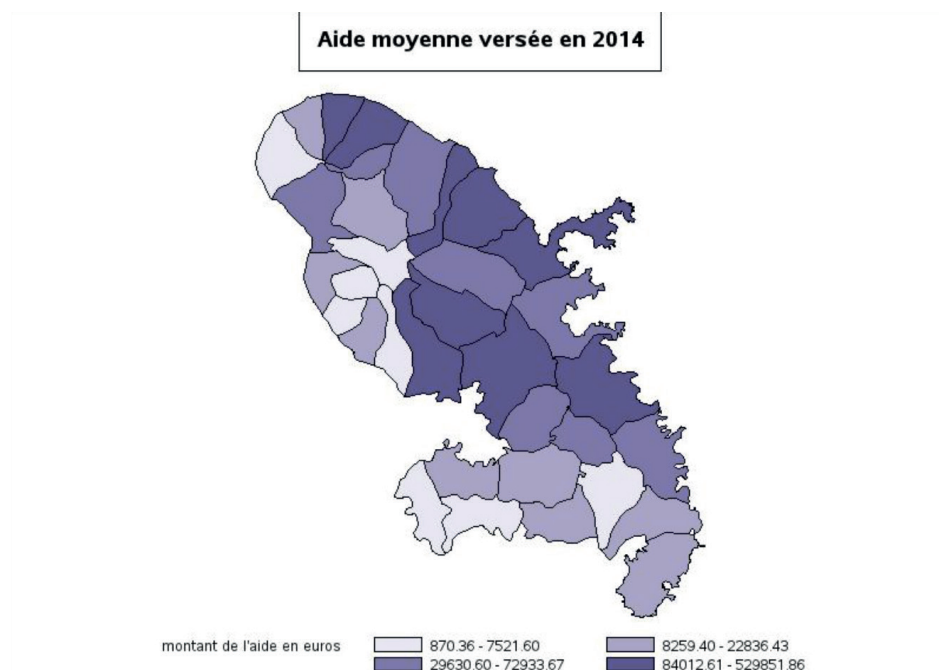
Tableau V : Montant moyen des aides par exploitation selon la SAU (euros)

	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble	Nombre
Moins de 10 ha	4 718	4 099	10 258	13 252	1 374	7 190	9 361
de 10 à 20 ha	29 820	5 407	27 566	53 305	7 593	29 684	1 593
de 21 à 50 ha	103 622	11 140	40 967	115 633	***	61 749	472
de 51 à 100 ha	316 151	28 215	58 117	675 562	***	279 973	161
plus de 100 ha	866 785	70 012	226 660	1 150 025	***	540 346	104

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs FranceAgriMer et ODEADOM.

Outre la distribution des aides directes aux producteurs concernés, les données rassemblées par l'Observatoire permettent également de réaliser des approches cartographiques. A titre d'illustration, la carte ci-dessous permet une représentation du département de la Martinique en fonction du montant moyen des aides directes perçu par les agriculteurs.

Carte n°1 : Répartition des aides perçues par les exploitations martiniquaises en 2014



Source : FranceAgriMer d'après ODEADOM

3. L'évolution des soutiens publics à l'agriculture ultra-marine entre 2014 et 2015

Pour la seconde année consécutive, les données rassemblées par l'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM permettent d'estimer le montant de l'ensemble des soutiens publics dont a bénéficié le secteur agricole ultra-marin en 2015, et d'en analyser les principales évolutions (cf. encadré méthodologique pour plus de précisions).

Sur la base des informations disponibles à ce jour (cf. Tableau I ci-dessous) on peut ainsi estimer, pour la campagne 2015, le montant global de ces soutiens publics (communautaires, nationaux et régionaux) à un peu plus de 700 millions d'euros, soit 26 millions de plus qu'en 2014. Cette augmentation est intégralement liée à celle des aides versées dans le cadre des Programmes Régionaux de Développement Rural (+30,6 millions d'euros).

Tableau I : L'évolution des soutiens publics à l'économie agricole ultra-marine

Millions d'euros	2014	2015 (p)	Variation	Soit en %
POSEI	311,0	311,6	+ 0,6	0 %
Développement rural	145,3	175,9	+ 30,6	+ 21%
Autres soutiens publics	217,9	212,9	-5,0	-2 %
TOTAL	674,2	700,5	+ 26,3	+ 4%

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Les autres soutiens publics restent globalement stables en ce qui concerne ceux attribués dans le cadre du POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-mer) et en légère baisse pour les autres.

S'agissant des aides versées dans le cadre du POSEI, un examen des données détaillées permet de constater (cf. Tableau II) que, globalement, les variations entre les deux campagnes sont, pour toutes les catégories de mesures, extrêmement limitées.

Tableau II : L'évolution des aides du POSEI

Millions d'euros	2014 400,000 %	2015 (p)	Variation
Mesures transversales	1,18	1,08	-0,10
Filière banane	127,30	127,37	0,07
Canne, sucre et rhum	74,73	74,74	0,01
Dont aides au transport	9,85	9,85	0
Dont maintien de l'activité sucrière	59,20	59,20	0
Dont aide à la transformation	5,68	5,70	0,02
Diversification végétale	24,51	25,35	0,84
Dont aides à la mise en marché	18,57	18,52	-0,05
Productions animales	57,19	56,64	-0,45
Dont primes animales	15,62	15,23	-0,39
Dont structuration de l'élevage	39,50	39,42	-0,08
RSA	26,09	26,46	0,37
Total POSEI	311,00	311,63	0,63

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Il n'en est pas de même pour les aides au titre du développement rural (cf. encadré n°II), aides pour lesquelles les sommes versées aux bénéficiaires des cinq départements ultra-marins passent de 167 à 242 millions d'euros entre 2014 et 2015, et de 145 à 176 millions pour les seules mesures qui figurent dans les axes 1 et 2 des plans régionaux (cf. Tableau III)⁴. Pour mieux comprendre ces chiffres, rappelons que la courbe des paiements relatifs aux mesures de développement rural n'est pas linéaire. En effet, si peu de crédits sont dépensés lors de la première année de mise en œuvre du programme, l'inverse se produit en année de solde (2014 ou 2015 selon les départements). Ce phénomène est, notamment, à l'origine de la forte augmentation constatée pour la Réunion, sachant que l'inverse risque de se produire l'année prochaine, à savoir une forte baisse des paiements entre 2015 et 2016 (Cf. Tableau V ci-dessous).

Tableau III : L'évolution des aides au développement rural

Millions d'euros	2014 400,000 %	2015 (p)	Variation
TOTAL	166,673	241,843	75,170
Dont axes 1 et 2	145,276	175,902	30,626
Dont axes 3 et 4	21,397	65,941	44,544

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

⁴ Rappelons (cf. encadré méthodologique) que les données définitives relatives au paiement de certaines aides (MAEC, notamment) n'étant pas disponibles à l'heure de la rédaction de cette note, les valeurs qui figurent dans ces rubriques sont, provisoirement, celles de la campagne 2014.

Enfin, pour les « autres soutiens publics » (Tableau IV), la baisse d'environ 5 millions d'euros constatée entre les deux campagnes est essentiellement liée aux moindres indemnités versées par le Fonds de secours. Rappelons que ces « aides » sont octroyées aux agriculteurs victimes de phénomènes climatiques d'une ampleur extrême (cyclones, pluies, sécheresse,) pour compenser une partie des pertes de récoltes directement imputables à ces calamités naturelles. Leurs montants dépendent donc, chaque année, de la fréquence et de l'ampleur de ces phénomènes climatiques extrêmes.

Tableau IV : L'évolution des « autres soutiens publics »

Millions d'euros	2014	2015 (p)	Variation
TOTAL	217,890	212,914	-4,976
Dont aides nationales sucre	84,386	84,177	-0,209
Dont défiscalisation rhums	103,058	103,779	0,721
Dont allègements de cotisations sociales	11,280	11,764	0,484
Dont Fonds de secours	8,048	4,201	-3,847
Dont aides exemptées	4,376	2,243	-2,133

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

In fine (cf. Tableau V), ces différentes évolutions se traduisent par une nette augmentation des soutiens publics à l'agriculture à la Réunion et en Guadeloupe, mais à une baisse sensible en Guyane. Dans tous les cas, ces variations s'expliquent essentiellement par celles des aides au développement rural et, rappelons-le, par la transition entre les « anciens » et les « nouveaux » Programme Régionaux de Développement Rural.

Tableau V : L'évolution des soutiens publics par DOM

Millions d'euros	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL	19,370	0,732	-6,051	13,396	0,990	26,280
Dont POSEI	0,453	0,758	0,059	-1,031	0,522	0,630
Dont Développement rural	26,700	-4,002	-5,960	13,888	0,000	30,626
Dont « autres soutiens publics »	-7,783	3,976	-0,150	0,539	0,468	-4,976

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Pour les exercices à venir, il est d'ores et déjà acquis que les entreprises sucrières ultra-marines bénéficieront, à partir du 1er octobre 2017, d'une aide annuelle supplémentaire de 38 millions d'euros afin d'adapter la filière « Canne-Sucre » des collectivités d'Outre-mer à la fin prochaine du régime des quotas sucriers prévue le 1er octobre 2017.

S'agissant du régime de fiscalité réduite applicable aux rhums produits dans les DOM, une demande est actuellement instruite par la Commission pour augmenter le contingent de 120 000 à 144 000 HAP (hectolitres d'alcool pur). Si cette demande était acceptée, les soutiens publics pourraient donc (en cas de saturation du contingent) augmenter de 20,756 millions d'euros.

Encadré I : Quelques éléments de méthode

L'agriculture ultra-marine, au même titre que celle de la métropole, bénéficie chaque année d'importants soutiens de la part des pouvoirs publics. Ces derniers peuvent prendre différentes formes (aides directes aux producteurs, aides aux industriels, allègements de charges, fiscalité réduite, ...), leur gestion confiée à différents organismes (ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, ...) et l'origine des financements multiple (Union européenne, budget de l'Etat, collectivités locales, autres).

Afin de disposer d'une vision globale de ces actions, les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture et de l'INSEE présentent, chaque année, dans le cadre de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, un bilan détaillé des concours publics à l'agriculture métropolitaine en « consolidant » l'ensemble des dépenses (ou pertes de recettes) relatives à ce secteur. C'est sur la base d'une méthodologie proche que ce travail de consolidation a été réalisé pour l'agriculture ultra-marine. A ce stade cinq territoires sont concernés : la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Mayotte.

Les concours (ou soutiens) publics à l'agriculture ultra-marine peuvent, schématiquement, être décomposés en trois grandes catégories : ceux octroyés dans le cadre du POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité). Mis en place au niveau communautaire, ce programme décline le premier pilier de la politique agricole commune (PAC) dans les régions ultrapériphériques (RUP). Ceux relevant de la politique européenne de développement rural, politique qui vise à aider les régions rurales de l'Union européenne à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux du XXIème siècle. Souvent considérée comme le «second pilier» de la politique agricole commune (PAC), elle complète le régime de paiements directs aux agriculteurs et les mesures permettant de gérer les marchés agricoles (le « premier pilier »). Enfin, les autres soutiens qui, majoritairement financés par le budget national, prennent différentes formes : aides nationales aux exploitations agricoles ou aux industriels, soutien financier aux entreprises victimes de calamités naturelles, aides aux groupements de producteurs, régime de fiscalité réduite pour les rhums produits dans les DOM, allègements de cotisations sociales,

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que, les montants définitifs de certaines aides dues au titre de l'exercice 2015) n'étant pas disponibles à l'heure de la rédaction de cette note (MAEC, notamment), les valeurs qui figurent dans ces rubriques sont, provisoirement, celles de la campagne 2014. Elles seront actualisées dès que possible.

Encadré II : Les Programmes de Développement Rural

Chaque département d'outre-mer dispose de son propre Programme de Développement Rural (PDR), programmes mis en œuvre sur 7 ans, à savoir de 2007 à 2013 pour les « anciens », et de 2014 à 2020 pour les « nouveaux ».

L'aide communautaire à la mise en œuvre de ces programmes est financée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement de l'Espace Rural (FEADER), fonds dont les dotations pour les DOM sont passées de 654 millions d'euros pour la période 2007-2003, à 862 millions pour les années 2014-2020, soit une augmentation de plus de 200 millions d'euros (+32%).

Toute mobilisation des crédits communautaires appelle une contrepartie nationale et, la plupart du temps, l'utilisation de ressources propres. Les financements publics nationaux peuvent provenir de l'État, des collectivités territoriales et d'autres organismes publics. Le taux maximum d'aide publique varie selon les mesures entre 50 et 100%. Dans les DOM, la contrepartie FEADER peut être mobilisée dans la limite de 85% du montant total de l'aide publique.

4. L'évolution des surfaces agricoles et de la production dans les DOM entre 2007 et 2015

Fin 2015, la superficie totale des quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion⁵) était estimée à environ 8,9 millions d'hectares, dont seulement 164 000 hectares de SAU totale (dont moins de 128 000 utilisés par les agriculteurs), soit environ 2% du total.

En effet, en moyenne pour les quatre DOM, 87% du territoire était, en 2015, occupé par des surfaces boisées ou des peupleraies. A titre de comparaison cette proportion n'est « que » de 38% pour la Métropole. Cette importance de la forêt dans les DOM s'explique par l'étendue de celle-ci en Guyane (7,5 millions d'hectares). Exclusion faite de la Guyane, la part de la SAU totale (y compris les prairies et les landes utilisées pour la pratique de l'élevage, mais non rattachées à des exploitations) atteint, en moyenne, 25% de la surface totale (contre 45% en Métropole). Ce pourcentage varie entre 32% en Guadeloupe, 29% en Martinique, 19% à la Réunion et 0,4% en Guyane (cf. Tableau I ci-dessous).

Tableau I : l'utilisation du territoire dans les DOM en 2015

En hectares	Réunion	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Ensemble
SURFACE TOTALE DU DÉPARTEMENT	252 000	8 353 400	110 000	162 961	8 878 361
* Dont surfaces boisées	105 612	7 500 000	39 847	71 538	7 716 997
Soit en % de la surface totale	42 %	90 %	36 %	44 %	87 %
SAU DU DÉPARTEMENT	47 945	31 403	31 526	52 733	163 607
Soit en % de la surface totale	19 %	0,4 %	29 %	32 %	2 %
Dont jardins et vergers familiaux des non exploitants	5 500	120	1 068	4 500	11 188
Dont surfaces toujours en herbe hors exploitations	500	0	6 986	17 268	24 754
Dont SAU des exploitations	41 945	31 283	23 472	30 965	127 665
Soit en % de la surface totale du département	16,6 %	0,4 %	21,3 %	19,0 %	1,4 %

Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle (SAA)

Aux Antilles, compte tenu de l'importance des prairies et des landes non rattachées à des exploitations, la part de la SAU des exploitations dans la surface totale du département n'est que d'environ 20%.

⁵ Les données pour Mayotte ne sont disponibles qu'à partir de l'exercice 2016.

En comparant ces données à celles de 2007, on constate que, globalement, les surfaces boisées restent stables, en dépit d'une progression de 6% à la Réunion et de 16% en Guadeloupe (respectivement 6 000 et 10 000 hectares environ). Dans le même temps, les surfaces toujours en herbe exploitées de manière collective régressent très sensiblement (-29% en Guadeloupe et -32% en Martinique). Si, in fine, la SAU totale des quatre DOM progresse très légèrement (+2%), ce résultat est essentiellement lié à la Guyane, département où les surfaces cultivées ont augmenté de près de 8 000 hectare (soit de 33%) entre 2007 et 2015. Par contre, la SAU diminue de 2% à la Réunion, de 5% à la Guadeloupe et de 12% en Martinique.

Tableau II : l'utilisation du territoire dans les DOM en 2007

En hectares	Réunion	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Ensemble
SURFACE TOTALE DU DÉPARTEMENT	252 000	8 353 400	110 000	162 961	8 878 361
Surfaces boisées	99 942	7 510 500	40 579	61 869	7 712 890
SAU DU DÉPARTEMENT	48 710	23 519	37 814	59 775	169 818
Jardins et vergers familiaux des non exploitants	5 500	30	980	3 094	9 604
Surfaces toujours en herbe hors exploitations	500	0	10 291	24 160	34 951
SAU DES EXPLOITATIONS	42 710	23 489	26 543	32 521	125 263

Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle (SAA)

Les 127 000 hectares cultivés dans les quatre départements ultra-marins en 2015, se décomposent schématiquement en : un tiers consacré à la culture de canne à sucre, un tiers de surfaces toujours en herbe et le solde en « autres cultures », dont la moitié en fruits (bananes principalement).

Tableau III : Détail de la SAU en 2015 et évolution depuis 2007

En hectares	Réunion		Guyane		Martinique		Guadeloupe		Ensemble	
Céréales, oléagineux, protéagineux et betteraves	104	-31 %	2 130	-56 %	9	***	2	100 %	2 245	-55 %
Canne à sucre	22 705	-9 %	130	-74 %	3 862	-5 %	13 893	-4 %	40 590	-8 %
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum	471	10 %	25	-80 %	27	35 %	247	55 %	770	5 %
Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale	128	44 %	7 150	64 %	454	-49 %	504	-28 %	8 236	36 %
Légumes frais	2 056	51 %	1 300	38 %	2 517	13 %	1 296	-10 %	7 169	20 %
Fleurs et plantes ornementales	105	-1 %	52	44 %	100	1 %	162	-6 %	419	1 %
Fourrages annuels	520	-17 %	80	***	45	-70 %	10	-52 %	655	-18 %
Prairies artificielles et temporaires	1 396	19 %	600	69 %	368	145 %	54	***	2 418	***
Jachères	902	24 %	2 000	363 %	2 704	7 %	2 039	28 %	7 645	44 %
Cultures fruitières	2 876	4 %	5 300	47 %	6 350	-9 %	3 110	-6 %	17 636	6 %
STH	10 321	3 %	12 400	51 %	7 036	-25 %	9 537	-9 %	39 294	3 %
SAU DES EXPLOITATIONS	41 945	-2 %	31 283	33 %	23 472	-12 %	30 965	-5 %	127 665	2 %

Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle (SAA)

En ce qui concerne la culture de canne, cette moyenne résulte de proportions nettement plus importantes à La Réunion et en Guadeloupe (respectivement 54 et 45%), plus modestes en Martinique (16%), voire quasi-nulles en Guyane (0,4%). Pour les deux départements antillais ces pourcentages sont pratiquement identiques à ceux constatés huit ans plus tôt. Par contre, la culture de canne a régressé des trois quarts en Guyane et de 4 points à La Réunion (soit d'un peu plus de 2 000 hectares) entre 2007 et 2015.

Les surfaces toujours en herbe (STH) des exploitations, qui couvrent globalement près de 40 000 hectares, sont en net recul en Guadeloupe (-9%) et en Martinique (-25%), alors qu'elles restent stables à la Réunion et qu'elles progressent de plus de 50% en Guyane. Ce repli des surfaces en herbe dans les deux départements antillais, va de pair avec celui de la STH hors exploitations qui régresse de plus de 10 000 hectares au cours de la période étudiée.

Quant aux cultures fruitières, elles occupent encore plus du quart des surfaces cultivées à la Martinique en dépit d'un recul de plus de 600 hectares (dont les deux tiers de bananeraies), 17% en Guyane (+ 1 700 ha), 10% en Guadeloupe et 7% à La Réunion (les surfaces ne variant pratiquement pas).

S'agissant de la banane, les surfaces cultivées restent stables en Guadeloupe (2 400 hectares) et régressent très légèrement à la Martinique, passant de 6 326 à 5 922 hectares entre 2007 et 2015. Pour les autres espèces cultivées, on constate un très net recul des surfaces consacrées à la culture d'ananas dans les deux départements antillais, alors que, dans le même temps elles passent de 300 à 600 hectares en Guyane. Ce dernier département voit également augmenter les surfaces consacrées au Litchi (120 ha), à la banane (230ha), mais surtout aux agrumes (+38%, soit 430 ha). L'augmentation des surfaces dévolues aux agrumes est également nette à la Martinique (+42%, soit 100 ha), de même que celles d'avocats (multipliées par deux en huit ans). Enfin, pour la Réunion, on notera principalement la plantation d'une centaine d'hectares de goyave et de goyavier.

Tableau IV : Cultures fruitières : évolution des quantités produites

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Ensemble		
En tonnes	2007	2015	2007	2015	2007	2015	2007	2015	2007	2015	Ev.
TOTAL	61 654	73 970	146 358	201 530	21 317	33 953	39 336	35 803	268 665	345 257	29 %
Dont bananes	48 480	69 322	143 625	199 242	6 548	8 874	6 252	5 148	204 905	282 586	38 %
Dont autres fruits	13 174	4 648	2 733	2 288	14 769	25 079	33 084	30 655	63 760	62 671	-2 %
Dont ananas	6 578	2 374	1 257	315	6 479	12 540	14 171	14 280	28 485	29 509	4 %
Dont agrumes	5 771	1 597	385	846	2 597	3 726	7 366	8 413	16 118	14 582	-10 %

Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle (SAA)

S'agissant des quantités totales de fruits produites dans les quatre départements ultra-marins (Tableau IV), l'augmentation de près de 80 000 tonnes constatée entre 2007 et 2015 résulte de la très nette augmentation des rendements en bananes destinées à l'exportation au cours de la période considérée (de 21,4 tonnes en 2007 à 33,4 tonnes en 2015 pour la moyenne des deux départements antillais), et ce, malgré des accidents climatiques répétés et l'arrivée de la cercosporiose noire en 2010 et 2012.

Si la production « d'autres fruits » n'évolue pratiquement au cours de la période (environ 63 000 tonnes), on notera toutefois, comme déjà observé au niveau des surfaces, l'augmentation spectaculaire de la production d'ananas en Guyane (+94%). Ce dernier département en produit donc désormais pratiquement autant que La Réunion. Quant à la production d'agrumes, en baisse de 10% au cours de la période pour l'ensemble des DOM, le recul est particulièrement marqué en Guadeloupe (de 5 800 à moins de 1 600 tonnes)

Les « tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale » (essentiellement igname, manioc et patates douces) ne couvrent que quelques centaines d'hectares, sauf en Guyane où, avec un peu plus de 7 000 hectares, ils occupent 23% de la SAU, soit une augmentation de près de 3 000 ha en moins d'une décennie. Les surfaces consacrées à la culture d'igname sont multipliées par trois, passant de 200 à 600 hectares, alors que celles de manioc gagnent plus de 2 500 hectares, pour atteindre 6 000 ha en 2015. Aux Antilles les surfaces de manioc restent aux alentours d'une centaine d'hectares, alors que celles d'igname diminuent de près de moitié.

Enfin, s'agissant des légumes frais, bien que les surfaces de base consacrées à ces cultures augmentent légèrement en Martinique (+13%) et « explosent » en Guyane (+38%) et à la Réunion (+ 700 hectares, soit 51%), force est de constater que les surfaces développées régressent, globalement pour les quatre départements étudiés, de plus de 1 500 hectares (cf. Tableau V ci-dessous).

Tableau V : Evolution des surfaces développées cultivées en légumes

En hectares	Guadeloupe			Martinique			Guyane			La Réunion			Ensemble		
	2007	2015	Ev.	2007	2015	Ev.	2007	2015	Ev.	2007	2015	Ev.	2007	2015	Ev.
Légumes feuillus et à tige	417	417	0 %	652	270	-59 %	376	550	46 %	1 156	1 339	16 %	2 601	2 576	-1 %
Légumes cultivés pour le fruit	1 901	1 628	-14 %	3 599	2 097	-42 %	927	1 290	39 %	919	1 004	9 %	7 346	6 019	-18 %
Racines, bulbes et tubercules	221	199	-10 %	95	148	56 %	58	32	-45 %	160	226	41 %	534	605	13 %
Légumes à cosse	102	33	-68 %	107	2	-98 %	65	70	8 %	176	162	-8 %	450	267	-41 %
Haricots secs										137	170	24 %	148	176	19 %
Autres légumes							142	70	-51 %	137	170	24 %	290	246	-15 %
TOTAL	2652	2283	-14 %	4453	2517	-43 %	1 568	2 012	28 %	2 548	2 901	14 %	11 221	9 713	-13 %

Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle (SAA)

Cette baisse affecte essentiellement les légumes cultivés pour le fruit, et plus particulièrement les producteurs martiniquais. Les cultures les plus touchées sont : la tomate, avec une baisse de plus de 500 hectares des surfaces cultivées, soit 75% en huit ans ; la pastèque (400 ha et 60%) ; les concombres et les courges (environ 300 ha), mais également les courgettes, les salades et les choux. Par contre, les surfaces consacrées à la banane plantain ont, dans le même temps, été multipliées par deux, passant de 250 à plus de 500 hectares.

Tableau VI : Détail de l'évolution des surfaces développées⁶ cultivées en légumes

En hectares	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Ensemble		
	2007	2015	2007	2015	2007	2015	2007	2015	2007	2015	
Choux autres	74	80	212	95	294	380	265	270	845	825	-2 %
Laitues	0	0	342	166	27	35	0	0	369	201	-46 %
Autres salades	304	316	0	0	11	45	454	538	769	899	17 %
Brèdes	0	0	0	0	5	5	190	210	195	215	10 %
Aubergines	56	70	22	34	42	75	60	67	180	246	37 %
Banane plantain	168	120	250	511	295	450	2	1	715	1 082	51 %
Concombres	348	339	656	384	120	175	93	106	1 217	1 004	-18 %
Christophine	62	68	144	111	4	10	88	92	298	281	-6 %
Courgettes	76	84	222	90	10	30	89	100	397	304	-23 %
Gombo	31	39	96	41	80	70	0	0	207	150	-28 %
Melons	515	283	210	251	8	20	21	25	754	579	-23 %
Pastèques	168	150	708	297	185	220	34	38	1095	705	-36 %
Poivrons et piments	58	45	115	29	23	40	39	29	235	143	-39 %
Potirons, courges, citrouilles, ...	99	122	475	183	45	50	153	169	772	524	-32 %
Tomates	320	308	701	166	114	150	319	356	1 454	980	-33 %

Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle (SAA)

Globalement, pour les quatre départements ultra-marins, les quantités produites (cf. Tableau VII) n'évoluent pratiquement pas, passant de 106 000 tonnes en 2007 à 114 000 tonnes en 2015, soit une progression de 7% en huit ans.

Cette faible croissance moyenne masque toutefois une baisse très marquée des quantités produites aux Antilles (-23% à la Guadeloupe et -40% en Martinique) alors qu'elles augmentent fortement en Guyane (+21%) et, surtout, à La Réunion (+51%). Ce dernier département qui produisait environ un tiers des légumes ultra-marins, « pèse » désormais pour près de la moitié

⁶ Les surfaces légumières enquêtées par espèce sont des superficies développées, c'est-à-dire comptées autant de fois qu'elles ont donné de productions, à partir de nouveaux plants, au cours de la dernière campagne. Bien que cette étude s'attache à décrire les tendances structurelles de moyen terme, les évolutions des surfaces par espèce légumière entre 2007 et 2015 sont donc susceptibles de comporter une part de variation imputable au contexte conjoncturel relatif à ces deux années.

Tableau VII : Cultures légumières : évolution des quantités produites

En tonnes		2007	2015	Evolution
Légumes feuillus et à tige	Guadeloupe	2498	2054	-18 %
	Martinique	1968	1085	-45 %
	Guyane	5816	7869	35 %
	La Réunion	12845	18059	41 %
	Ensemble	23127	29066	26 %
Légumes cultivés pour le fruit	Guadeloupe	28550	21960	-23 %
	Martinique	17408	10622	-39 %
	Guyane	11797	13075	11 %
	La Réunion	23633	37269	58 %
	Ensemble	81388	82926	2 %
TOTAL	Guadeloupe	31248	24114	-23 %
	Martinique	19483	11719	-40 %
	Guyane	18289	22058	21 %
	La Réunion	37325	56235	51 %
	Ensemble	106345	114126	7 %

Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle (SAA)

La baisse importante de la production antillaise, et notamment guadeloupéenne, est à rapprocher du recul très marqué de celle de melons dont les quantités récoltées sont passées, en huit ans, de 2 900 à 1 600 tonnes en Martinique et de 9 000 à 4 600 en Guadeloupe. Le développement rapide de cette production à la Réunion (+50%) et en Guyane (+150%) n'est pas suffisant compenser ces baisses.

Parallèlement à ces évolutions de surfaces, on constate (Tableau VIII) que le cheptel bovin perd, tous départements confondus, plus de 23 000 têtes entre 2007 et 2015. Le recul est particulièrement net pour les vaches (-24%, soit environ 13 000 animaux), les bovins de 1 à 2 ans (-25%, plus de 5 500 têtes) et les veaux de boucherie dont les effectifs passent de plus de 5 000 têtes à pratiquement zéro.

Alors qu'à la Réunion l'augmentation du nombre de bovins de plus d'un an permet de compenser partiellement la diminution du nombre de vaches, tel n'est pas le cas aux Antilles où toutes les catégories d'animaux diminuent drastiquement. Au total, ce sont plus de 23 000 bovins qui ont quitté les exploitations dans ces deux départements. A l'inverse, le troupeau bovin guyanais augmente de 30%, soit de plus de 4 000 têtes.

Tableau VIII : Evolution du cheptel bovin

Nombre de têtes	Guadeloupe			Martinique			Guyane			Réunion		
	2007	2015	Ev.	2007	2015	Ev.	2007	2015	Ev.	2007	2015	Ev.
Toutes vaches	24 628	17 388	-29 %	8 182	5 405	-34 %	5 084	6 359	25 %	16 443	11 999	-27 %
Total bovins de plus de 2 ans	15 605	12 769	-18 %	4 481	3 120	-30 %	3 782	6 302	67 %	3 677	4 118	12 %
Total autres bovins de 1 à 2 ans	10 884	6 623	-39 %	3 757	1 462	-61 %	2 409	2 666	11 %	5 522	6 274	14 %
Veaux de boucherie	229	37	-84 %	1 466	8	-99 %	1 313	2	***	2 200	17	-99 %
Total bovins de moins de 1 an	8 981	6 496	-28 %	4 576	4 048	-12 %	3 017	3 216	7 %	8 103	7 811	-4 %
Ensemble espèce bovine	60 098	43 276	-28 %	20 996	14 035	-33 %	14 292	18 543	30 %	33 745	30 202	-10 %
Production de viande (tec)	2 908	1 859	-36 %	1 213	1 036	-15 %	366	444	22 %	1915	1 586	-17 %

Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle (SAA)

Conséquence directe de cette baisse du cheptel, la production de viande bovine recule également, globalement, de 1 500 tonnes équivalent carcasse (tec), soit de 23% au cours de la période étudiée. La baisse est de 15% en Martinique, 17% à la Réunion et de 36% en Guadeloupe. A l'inverse, la production de viande bovine augmente de 22% en Guyane, mais reste encore à des niveaux très modestes (440 tec en 2015).

Tableau IX : Evolution des autres cheptels

	Guadeloupe			Martinique			Guyane			Réunion		
	2007	2015		2007	2015		2007	2015		2007	2015	
Total porcins (nombre)	16 969	14 608	-14 %	12 051	10 258	-15 %	6 307	4 774	-24 %	81 638	67 486	-17 %
Total caprins (nombre)	16 773	8 913	-47 %	5 572	4 526	-19 %	1 803	1 640	-9 %	23 699	13 206	-44 %
Total ovins (nombre)	1 533	1 350	-12 %	10 892	9 958	-9 %	1 202	1 072	-11 %	391	2 752	604 %
Total volailles (* 1 000)	288	406	41 %	202	1 560	672 %	129	90	-30 %	2 376	2 783	17 %
Dont poules pondeuses	144	245	70 %	80	159	99 %	66	57	-14 %	541	407	-25 %
Dont poulets de chair	113	100	-12 %	42	1 349	3112 %	30	23	-23 %	1 679	2 122	26 %
Production d'œufs (* 1 000)	34 560	63 700	84 %	16 960	44 360	162 %	11 418	12 600	10 %	107 659	114 000	6 %

Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle (SAA)

La situation des autres secteurs de l'élevage n'est guère meilleure. En effet, le cheptel porcin affiche, tous départements confondus, une décroissance de 17% entre 2007 et 2015, le nombre de caprins diminuant, quant à lui, pratiquement de moitié (-41%). Seul le cheptel ovin résiste avec une augmentation globale de 8% (un peu plus d'un millier de têtes).

Un examen plus attentif permet de constater que, si le cheptel porcin diminue dans tous les départements ultra-marins, la baisse est particulièrement marquée à la Réunion (-17%, soit plus de 14 000 têtes). Il en est de même pour le cheptel caprin qui perd pratiquement la moitié de ses effectifs à la Réunion et en Guadeloupe (respectivement 10 000 et 8 000 têtes). Quant au cheptel ovin, il diminue dans trois départements sur quatre, la croissance étant particulièrement spectaculaire à la Réunion où le cheptel a été multiplié par six en huit ans.

Enfin, le secteur des volailles contraste nettement avec les précédents, le nombre de têtes passant de 3 à pratiquement 5 millions de têtes entre 2007 et 2015. Cette très forte croissance s'explique par le quasi doublement de la production de poulets de chair (de 1,9 à 3,6 millions de têtes), le nombre de poules pondeuses n'augmentant pratiquement pas (+ 4% pour l'ensemble des quatre départements). Toutefois, comme permettent de le constater les données rassemblées dans le tableau IX ci-dessus, la quasi-totalité de la production supplémentaire provient d'élevages situés en Martinique. En effet, au cours de la période étudiée, le nombre de poulets de chair est passé d'environ 42 000 à plus d'un million trois cent mille, soit trente fois plus...

On notera, enfin, que, si le nombre de poules pondeuses ne progresse pratiquement pas, la production d'œufs de consommation augmente, quant à elle, de 38%, traduisant ainsi une nette amélioration de la productivité. La croissance est particulièrement spectaculaire aux Antilles avec un doublement de la production en huit ans (de 50 à plus de 100 millions d'œufs produits localement).

5. Les échanges de produits agricoles et agroalimentaires dans les départements d'Outre-mer

Fruit d'un travail spécifique entre les services des Douanes et ceux de FranceAgriMer, les données du commerce extérieur sont désormais disponibles au niveau de chacun des départements ultra-marins. Sur la base de ces informations, les résultats présentés ci-après permettent de dresser un premier constat sur la nature et l'importance des flux commerciaux de produits agricoles et agroalimentaires⁷ entre les départements d'outre-mer et la Métropole et/ou les autres pays en 2016, leurs évolutions récentes et d'identifier nos principaux partenaires commerciaux.

I : Etat des lieux

Les données rassemblées dans le Tableau I ci-dessous amènent à constater que, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, les cinq départements ultra-marins ont importé pour plus de deux milliards d'euros de produits agricoles et agroalimentaires alors que, dans le même temps, les exportations de ces mêmes produits ne se sont élevées qu'à un peu moins de 500 millions.

Le déficit commercial a donc été de 1,7 milliard d'euros en 2016, et le taux de couverture du commerce extérieur (montant total des exportations rapporté à celui des importations) de seulement 21% en moyenne pour les cinq DOM. La valeur de ce ratio est sensiblement plus élevée à la Martinique, mais nettement plus faible à Mayotte et en Guyane.

Tableau I : Exportations et importations de produits agricoles et agroalimentaires dans les DOM en 2016

En millions d'euros	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
Exportations	94,8	14,6	190,1	160,2	0,5	460,2
Importations	458,7	230,2	900,7	434,3	134,9	2 158,8
Solde	-363,9	-215,6	-710,6	-274,1	-134,4	-1 698,6
Exportations / Importations	21 %	6 %	21 %	37 %	0 %	21 %

Source : Douanes et FranceAgriMer – Traitements ODEADOM – Codes 01 à 22

Un examen plus détaillé des différents flux commerciaux (cf. Tableau II) permet de constater, qu'en moyenne pour les cinq DOM, les importations de viandes et de produits laitiers représentent plus du quart du total des

⁷ Codes 01 à 22 de la nomenclature douanière.

importations de produits agricoles et agroalimentaires, les « préparations alimentaires » près du tiers et les boissons 16%. Globalement, huit « lignes » de la nomenclature douanière à deux chiffres représentent donc 80% des entrées. Des flux particulièrement importants sont enregistrés pour : les volailles en morceaux et la viande bovine congelées, ainsi que les céréales, à Mayotte et les boissons en Guyane.

Tableau II : Principales importations de produits agricoles et agroalimentaires dans les DOM en 2016

En % du total	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
02 - Viandes et abats comestibles	13,2 %	16,3 %	12,9 %	14,0 %	27,9 %	14,5 %
Dont viande bovine congelée	2,1 %	2,7 %	1,6 %	2,6 %	9,6 %	2,5 %
Dont viandes de volailles	4,4 %	6,9 %	4,7 %	4,2 %	15,4 %	5,5 %
Dont entières congelées	1,0 %	1,6 %	0,6 %	0,5 %	1,2 %	0,8 %
Dont en morceaux congelées	2,4 %	4,6 %	3,0 %	2,8 %	13,5 %	3,7 %
04 - Lait et produits laitiers	10,7 %	8,7 %	11,5 %	11,0 %	8,4 %	10,7 %
10 - Céréales	4,1 %	1,2 %	7,7 %	3,8 %	12,4 %	5,8 %
16 - Préparations de viandes	8,9 %	7,7 %	8,0 %	7,6 %	4,2 %	7,8 %
19 - Préparations à base de céréales	9,7 %	10,8 %	10,9 %	9,9 %	8,2 %	10,3 %
20 - Préparations de fruits et légumes	7,1 %	5,6 %	6,4 %	7,1 %	5,8 %	6,6 %
21 - Préparations alimentaires diverses	5,4 %	5,4 %	7,5 %	6,9 %	4,0 %	6,5 %
22 - Boissons	18,5 %	25,6 %	12,5 %	16,3 %	14,3 %	16,1 %
Total préparations alimentaires	31,0 %	29,4 %	32,8 %	31,5 %	22,2 %	31,1 %
Total codes 02, 04, 10, 16, 19, 20, 21 et 22	77,5 %	81,3 %	77,4 %	76,6 %	85,1 %	78,2 %

Source : Douanes et FranceAgriMer – Traitements ODEADOM – Codes 01 à 22

Abstraction faite de ces quelques flux particuliers, la structure des importations est remarquablement similaire entre les différents départements. A titre d'illustration, les importations de viandes constituent 12,9% du total à la Réunion, 13,2% à la Guadeloupe, 14% en Martinique et 16% en Guyane. S'agissant des produits laitiers, ce poste pèse entre 8,4 et 11,5% du total pour les cinq départements ultramarins. Enfin, pour les « préparations alimentaires » les importations représentent, sauf à Mayotte, entre 29 et 33% du total des importations de produits agricoles et agroalimentaires.

S'agissant des exportations (cf. Tableau III), le paysage est nettement plus simple. Près de 30% des exportations de produits agricoles et agroalimentaires sont composées de fruits (en majorité de bananes), 21% de sucres, 19% de rhums et 14% de poissons (essentiellement congelés et en provenance de Guyane).

Les trois postes « bananes », « rhums » et « sucres » représentent à eux seuls 80% des exportations antillaises, contre « seulement » 54% à la Réunion. Pour ce dernier département les autres exportations significatives sont

constituées de poissons (34% du total) et de fruits autres que la banane (7%).

Les expéditions de poissons et crustacés (frais et/ou congelés) représentent également une part importante des exportations de produits agricoles et agroalimentaires pour l'économie à Mayotte (29% du total), mais plus encore en Guyane (94%). On notera, pour conclure sur ce point, l'importance des exportations de boissons autres que le rhum à Mayotte (eaux, notamment).

Tableau III : Principales exportations de produits agricoles et agroalimentaires dans les DOM en 2016

En % du total	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
Poissons frais	0,0 %	4,4 %	0,5 %	0,0 %	28,8 %	0,4 %
Poissons congelés	0,0 %	88,8 %	27,8 %	0,4 %	0,0 %	13,9 %
Fruits	36,7 %	0,0 %	7,5 %	52,7 %	0,0 %	29,2 %
Sucre	16,5 %	0,0 %	41,5 %	0,2 %	0,1 %	20,7 %
Boissons	35,6 %	2,6 %	13,7 %	39,9 %	66,0 %	27,2 %
dont rhums	27,4 %	2,3 %	9,4 %	25,5 %	4,4 %	18,6 %

Source : Douanes et
FranceAgriMer – Traitements
ODEADOM – Codes 01 à 22

II : Evolutions récentes

Au cours des cinq dernières années les exportations de produits agricoles et agroalimentaires ont, en moyenne pour les cinq DOM, progressées de 50% alors que, dans le même temps, les importations augmentaient de 55%. Le déficit commercial s'est donc sensiblement creusé, passant de 1,1 milliard d'euros en 2011 à 1,7 milliard en 2016. On remarquera néanmoins (Tableau IV) que, sur la période étudiée, les exportations progressent plus rapidement que les importations dans les deux départements antillais. Le déficit commercial continue néanmoins de se creuser, passant de 280 à 360 millions d'euros en Guadeloupe et de 210 à 270 millions à la Martinique. Pour la Réunion, le solde se dégrade encore plus fortement avec un déficit de 710 millions en 2016, contre « seulement » 460 millions cinq ans plus tôt.

Tableau IV : Evolution des flux commerciaux entre 2011 et 2016

	Exportations	Importations
GUADELOUPE	50 %	35 %
GUYANE	39 %	49 %
REUNION	54 %	55 %
MARTINIQUE	46 %	38 %
MAYOTTE	***	***
ENSEMBLE	50 %	55 %

Source : Douanes et
FranceAgriMer – Traitements
ODEADOM – Codes 01 à 22

Les principales catégories de produits importés (cf. Tableau II ci-dessus) augmentent dans des proportions comparables, et proches de la moyenne : 53% pour les viandes et abats comestibles ; 47% pour le lait et les produits laitiers et entre 56 et 62% pour les préparations alimentaires, qu'elles soient à base de produit d'origine animale ou végétale.

En ce qui concerne les exportations de produits agricoles et agroalimentaires, l'augmentation moyenne de 50% en cinq ans résulte d'une croissance plus modeste des expéditions de sucres (+27%), de poissons (+37%) et de fruits (+43%), plus que compensée par celle des boissons (+89%). La croissance est particulièrement marquée en Guadeloupe, la valeur des exportations de boissons passant de 15 à 34 millions d'euros (+121%) en cinq ans.

III : Origines et destinations des flux

Les produits agricoles et agroalimentaires importés dans les départements ultra-marins l'ont été (cf. Tableau V) à hauteur de 69% en provenance de la Métropole. Cette proportion est légèrement supérieure en Guadeloupe et à Martinique (74 et 75%), mais nettement moindre à Mayotte (42%). Les produits qui ne proviennent pas de l'Hexagone sont, en moyenne pour les cinq DOM, originaires des autres Etats-membres de l'Union européenne à hauteur de 13% et des pays tiers pour 16%. Cette dernière proportion est particulièrement élevée à Mayotte où les importations en provenance des pays tiers représentent plus du tiers du total. On notera également qu'en Guyane les produits originaires des autres DOM occupent une place non négligeable (8% du total).

Tableau V : Origines des importations en 2016

	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
Métropole	75 %	68 %	69 %	74 %	42 %	69 %
DOM	1 %	8 %	0 %	1 %	1 %	1 %
Autres pays UE	12 %	15 %	13 %	12 %	22 %	13 %
Pays tiers	11 %	9 %	18 %	13 %	34 %	16 %

Source : Douanes et
FranceAgriMer – Traitements
ODEADOM – Codes 01 à 22

Une analyse attentive des produits agricoles et agroalimentaires exportés par les DOM permet de constater que globalement (cf. Tableau VI ci-dessous), un peu plus de la moitié (55% très exactement) était, en 2016, destinée à la Métropole et que 14% des expéditions portaient sur des échanges intra-DOM. Ces derniers flux sont particulièrement importants pour les exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires guyanais avec 83% du total (en valeur).

Les autres Etats-membres de l'Union européenne absorbent, en moyenne, 18% des exportations, sachant que cette proportion est nulle, ou quasi-

nulle, pour trois des cinq départements ultra-marins (Mayotte, Guyane et Martinique). A contrario, cette destination représente plus du tiers des expéditions pour les produits réunionnais.

Tableau VI : Destinations des exportations en 2016

	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
Métropole	64 %	14 %	33 %	78 %	31 %	55 %
DOM	16 %	83 %	2 %	20 %	7 %	14 %
Autres pays UE	19 %	1 %	34 %	0 %	1 %	18 %
Pays tiers	1 %	1 %	31 %	1 %	61 %	14 %

Source : Douanes et
FranceAgriMer – Traitements
ODEADOM – Codes 01 à 22

Enfin, les exportations de produits agricoles et agroalimentaires ultra-marins à destination des pays tiers constituent l'essentiel des flux pour Mayotte (61%) et près d'un tiers du total pour la Réunion (31%).

Une décomposition de ces flux selon la nature des produits (Tableau VII) permet de constater que les pays tiers absorbent plus des deux tiers des exportations de poissons alors que les autres Etats-membres de l'Union européenne importent, quant à eux, les trois quarts des expéditions de sucres ultra-marins. On notera enfin que les exportations de fruits (essentiellement bananes) se font uniquement vers l'hexagone et que moins de 10% des exportations de boissons (rhums principalement) sont destinées aux pays tiers ou aux autres Etats-membres de l'Union européenne.

Tableau VII : Destinations des exportations pour les principaux produits

	Poissons	Fruits	Sucres	Boissons
Métropole	13 %	96 %	23 %	67 %
DOM	17 %	1 %	2 %	24 %
Autres pays UE	3 %	3 %	75 %	5 %
Pays tiers	67 %	0 %	1 %	4 %

Source : Douanes et
FranceAgriMer – Traitements
ODEADOM – Codes 01 à 22

In fine, les échanges de produits agricoles et agroalimentaires affichent, au niveau de l'ensemble des DOM, un déficit commercial, qui s'élevait rappelons-le à environ 1,7 milliards d'euros en 2016. Si l'essentiel de ce solde, à savoir plus de 1,2 milliards d'euros, est imputable aux échanges avec la Métropole, il reste néanmoins un déséquilibre de 200 millions dans les échanges avec les autres Etats-membres de l'Union européenne et de près de 300 millions avec les pays tiers.

6. Production, charges et revenus de producteurs de Bananes en Guadeloupe

Outre les données globales recueillies chaque année par les services statistiques du ministère de l'agriculture (surfaces, cheptels, rendements, charges, revenus,) au niveau de chaque département ultra-marin, il existe également, pour trois d'entre eux, un outil d'observation des revenus particulièrement riche : le Réseau d'information comptable agricole (RICA).

Ce dernier permet de recueillir un grand nombre d'informations, techniques, économiques et financières issues des comptabilités d'un échantillon d'exploitations agricoles. L'échantillon guadeloupéen était constitué en 2015 (dernière année pour laquelle les résultats définitifs sont disponibles) de 84 exploitations agricoles, exploitations représentatives des 2 042 exploitations agricoles de l'île dont la production brute standard (PBS) est supérieure à 15 000 euros. Au sein de cet échantillon, on compte 33 exploitations spécialisées dans la production de bananes. Ce sont les résultats de ces dernières qui sont présentés et analysés dans cette note⁸.

Les données rassemblées dans le Tableau I ci-dessous permettent de constater que les exploitations spécialisées dans la culture de bananes disposaient en 2015, d'une SAU moyenne de 8,5 hectares, surface détenue pour un peu moins de la moitié en propriété. Sur les 8,5 hectares de surface agricole utile, plus des deux tiers sont (exclusion faite des terres en jachères) consacrés à la production de bananes. Pour ce faire, chaque exploitation occupe, en moyenne, l'équivalent de 3,4 travailleurs à temps plein, dont 2,2 salariés, ce qui correspond à un travailleur à temps plein pour un peu moins de deux hectares de bananeraies en production.

Tableau I : Principales caractéristiques structurelles

	2 015	2 014	2 013
SAU (ha)	8,5	8,6	8,2
Dont en fermage (ha)	4,4	4,5	4,2
Surface en bananes (ha)	5,7	6,4	6,5
UTA totaux	3,4	3,5	3,5
Dont UTA non salariées	1,2	1,2	1,2

Source : RICA - Agreste
Guadeloupe

⁸ Pour plus de précisions cf. : http://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2016-12_numero_10_-_RICA_cle8245a2.pdf

Au niveau des résultats économiques (Tableau II) on constate que les subventions (94 100 € en moyenne par exploitation) constituent 43% du montant total des recettes⁹, soit près de trois fois le résultat courant avant impôts¹⁰. Le montant total des charges (environ 185 000 €) est en effet très nettement supérieur à celui des recettes issues des ventes de produits (124 500 euros). En l'absence d'aides directes, le déficit aurait donc été de près de 60 000 euros.

Tableau II : Principales caractéristiques économiques (valeurs en euros)

	2 015	2 014	2 013
Recettes totales	218 900	216 900	230 600
Dont subventions	94 100	89 200	113 000
Dont production de l'exercice	124 500	127 200	116 900
** Dont produit brut végétaux	109 400	120 900	106 200
Charges totales	184 900	186 300	189 700
Dont consommations intermédiaires	119 600	120 700	121 600
Dont autres charges	65 300	65 600	68 100
** Dont charges salariales	39 900	41 300	43 300
Résultat courant avant impôts	34 000	30 600	40 900

Source : RICA - Agreste
Guadeloupe

En 2015, les aides directes aux producteurs de bananes guadeloupéens s'établissaient donc à un peu plus de 11 000 euros par hectare de SAU et à près de 28 000 euros par travailleur (salarié ou familial). Ces soutiens publics sont donc aujourd'hui indispensables à la survie de la filière dans la mesure où les coûts de production sont nettement supérieurs aux prix de vente.

Tableau III : Principales caractéristiques économiques (suite) (valeurs en euros)

	2 015	2 014	2 013
Subventions / Recettes totales	43 %	41 %	49 %
Charges / Production de l'exercice	149 %	146 %	162 %
Charges salariales par salarié	18 100	18 000	18 800
Subventions / RCAI	277 %	292 %	276 %
Subventions / ha SAU	11 100	10 400	13 800
Subventions / ha bananes	16 500	13 900	17 400
Subventions / UTA	27 700	25 500	32 300

Source : RICA - Agreste
Guadeloupe

⁹ Pour les 190 producteurs bénéficiaires des aides POSEI, l'aide moyenne s'est élevée, la même année, à environ 160 000 euros, pour 10,8 hectares de bananeraies en production (14 en incluant les surfaces en jachère).

¹⁰ Revenu avant paiement des charges sociales de l'exploitant et hors rémunération calculée du travail familial.

Ne disposant pas directement des informations relatives aux volumes produits, nous avons fait l'hypothèse que les exploitations qui figurent dans l'échantillon RICA obtenaient des rendements comparables à la moyenne des producteurs du département, soit 36 tonnes par hectare en production pour la campagne 2015. Sur la base de cette hypothèse, les quantités produites seraient donc, en moyenne par exploitation, de 205 tonnes.

Le produit brut végétal s'élevant à 109 400 €, et sous l'hypothèse qu'il soit uniquement issu des ventes de bananes, nous aboutissons donc à un prix net payé aux producteurs de 53 centimes par kilo. Sur la base des mêmes hypothèses, le coût de production de ce même kilo de bananes s'élèverait, quant à lui, à 90 centimes hors subventions¹¹ et à 44 centimes subventions déduites.

Les producteurs antillais de bananes bénéficiant d'aides directes dans le cadre du POSEI, il est possible de comparer les données ci-dessus avec celles publiées chaque année dans les rapports annuels d'exécution du POSEI France. Ce rapprochement permet de constater que les exploitations qui constituent l'échantillon du RICA sont de taille sensiblement plus modeste que la moyenne des producteurs du département. En effet, pour les 190 bénéficiaires d'aides directes en 2015, la surface moyenne en production était de 10,8 hectares, contre seulement 5,7 pour les exploitations du RICA. De ce fait, le montant moyen d'aides par exploitation, qui ressort à environ 94 000 euros dans l'échantillon, s'élève à plus de 167 000 € pour l'ensemble des producteurs de l'île. Toutefois, ramenées à la surface en production, les montants d'aides à l'hectare sont comparables : 16 500 euros, versus 15 500 €.

Pour conclure cette première analyse rapide, on notera que les résultats de l'exercice 2015 présentés ci-dessus sont très proches de ceux obtenus au cours des deux exercices précédents. En effet, sur la base des mêmes hypothèses, le prix net payé aux producteurs s'était établi à 49 centimes par kilo commercialisé en 2013 et à 54 centimes en 2014, et les coûts de production à, respectivement, 87 et 83 centimes hors subventions¹², soit 35 et 43 centimes subventions déduites.

¹¹ En considérant comme nulles les charges liées aux autres productions

¹² En considérant comme nulles les charges liées aux autres productions

7. L'agriculture biologique dans les départements d'Outre-mer

L'agriculture biologique connaît depuis maintenant plusieurs années une croissance forte et continue afin de répondre à la demande des consommateurs qui ne cesse de progresser. En effet, d'après les derniers chiffres du Baromètre Agence BIO / CSA, près de 9 consommateurs sur 10 déclarent avoir consommé au moins un produit issu de l'agriculture biologique au cours des douze derniers mois. Tous circuits confondus, y compris en restauration collective, le montant des ventes de produits issus de l'agriculture biologique dépasse les 7 milliards d'euros fin 2016, soit une progression de 20 % en douze mois. Si les consommateurs métropolitains ont dépensé, en moyenne au cours de l'année 2015, un peu plus de 70 euros en produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, cette somme est nettement plus modeste pour leurs homologues ultra-marins (21 € / an / habitant en Martinique, 20 € à la Réunion, 11 € en Guadeloupe et 7 € en Guyane)¹³.

A la même date on comptait, dans l'hexagone, plus de 32 000 exploitations agricoles qui pratiquaient ce mode de production et près de 15 000 opérateurs qui transformaient et distribuaient des produits bio (y compris importés d'autres Etats-membres de l'Union européenne, ou de pays tiers). Globalement le nombre d'opérateurs (producteurs, transformateurs et distributeurs) engagés dans le bio a ainsi progressé de près de 11 % entre fin 2015 et fin 2016. Les surfaces consacrées à ce mode de production connaissent également une croissance exceptionnelle. Plus d'un million et demi d'hectares sont aujourd'hui engagés en bio (dont environ un tiers en conversion), soit une progression de 16 % en un an. Début 2017, les surfaces consacrées à l'agriculture biologique représentaient donc 5,7 % de la SAU (Surface Agricole Utile) des exploitations nationale, contre 4,9 % un an plus tôt.

L'engouement pour ce type de produits touche également les exploitants agricoles ultra-marins. Fin 2016, on comptait en effet 353 exploitations agricoles certifiées bio, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente. Ce sont donc désormais 3 500 hectares, qui sont certifiés bio et 900 en cours de conversion, soit 3,5 % de la SAU des exploitations ultra-marine (cf. Tableau I ci-dessous). On constate ainsi une progression de 14 % en un an (5 % pour les surfaces certifiées et 72 % pour celles en conversion).

¹³ Données issues d'un rapport réalisé par AND-i à la demande de l'ODEADOM en 2013.

On signalera également que 50 transformateurs et 30 distributeurs opèrent dans ce secteur.

Si l'on compare la situation actuelle à celle qui prévalait en 2010 (cf. Annexe I), on constate que le nombre d'exploitations bio a plus que doublé en 6 ans (environ 150 producteurs, contre plus de 350 aujourd'hui) de même que les surfaces cultivées (2 200 ha, versus 4 400 en 2016). La progression du nombre d'exploitations certifiées est particulièrement nette à la Réunion, département où n'étaient recensées qu'une soixantaine d'exploitations seulement en 2010. Cette forte progression s'explique, notamment, par l'implication des structures organisées (coopératives et organisations de producteurs) ainsi que par l'existence de centres de recherche et d'expérimentation dont les travaux innovants permettent de mettre à disposition des agriculteurs des solutions techniques adaptées au milieu tropical. Concernant les surfaces, on notera une augmentation d'environ 600 hectares à la Réunion et plus de 1 300 hectares en Guyane.

Tableau I : L'agriculture biologique dans les DOM en 2016

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	TOTAL
Nombre d'exploitations	37	50	62	203	353
Soit en % du total	10,5 %	14,2 %	17,6 %	57,5 %	100,0 %
Surfaces certifiées (ha)	136	263	2 450	653	3 501
Surfaces en conversion (ha)	32	35	601	228	896
SAU bio (ha)	168	297	3 051	881	4 397
Soit en % du total	3,8 %	6,8 %	69,4 %	20,0 %	100,0 %
SAU totale (ha)	30 965	23 472	31 283	41 945	127 665
Bio / total	0,5 %	1,2 %	10,7 %	2,0 %	3,5 %
SAU bio / exploitation (ha)	4,5	6,0	49,2	4,3	12,5
Nombre total d'exploitations	6 469	3 026	6 054	7 128	22 677
% exploitations bio	0,6 %	1,7 %	1,0 %	2,8 %	1,6 %

Source : Agence BIO, Agreste 2016 - Calcul de l'auteur.

Les données rassemblées dans le tableau I ci-dessus permettent de constater que la situation est très hétérogène selon les départements.

- Plus de 200 des 350 exploitations certifiées bio, soit près de 6 sur 10, sont localisées sur l'île de La Réunion, les trois autres départements n'en comptant que quelques dizaines chacun. Cependant, comparées à l'ensemble des exploitations agricoles réunionnaises, celles ayant opté pour l'agriculture biologique ne représentent que 2,8 % du total. Avec, en moyenne, 4,3 hectares par exploitation elles mettent en valeur environ 2 % de la SAU totale.

- S'agissant des surfaces certifiées et/ou en conversion, soit 4 400 hectares au total pour les quatre départements, on remarque que plus de trois mille

hectares sont mis en valeur par des agriculteurs guyanais. A l'échelle de ce dernier territoire, ce sont donc près de 10 % des terres cultivées qui le sont en bio. Ce pourcentage n'est, en moyenne pour les trois autres DOM, que de 1,4 %. Rappelons qu'il est, fin 2016, de 5,7 % dans l'hexagone. Avec une SAU moyenne certifiée et/ou en conversion de près de 50 hectares par exploitation, les producteurs guyanais « tirent » donc les moyennes vers le haut.

Tableau II : Les surfaces en agriculture biologique dans les DOM en 2016

En hectares	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	TOTAL
Légumes frais certifiés	4	15	17	123	159
Légumes frais conversion	4	2	4	8	18
Fruits certifiés	13	109	53	163	338
Fruits conversion	7	24	74	76	181
PAPAM certifiés	12	1	19	130	162
PAPAM conversion	2	0	4	14	20
STH certifiée	17	41	1 765	30	1 853
STH conversion	0	0	432	15	447
Autres certifiées	90	94	419	206	809
Autres conversion	19	9	87	114	229
TOTAL certifiées	136	263	2 450	653	3 502
TOTAL conversion	32	35	601	228	896

Source : Agence BIO.

S'agissant des cultures pratiquées, on remarquera immédiatement que, sur les 4 400 hectares certifiés et/ou en conversion à la fin de l'année 2016, la moitié le sont en Guyane et concernent des prairies permanentes.

- Pour les légumes frais, les données rassemblées dans le tableau II ci-dessus permettent de constater que près de 80 % des surfaces certifiées sont aujourd'hui localisées sur l'île de la Réunion et que les surfaces en conversion sont pratiquement inexistantes. Rappelons (cf. notes précédentes) que les surfaces en légumes frais, tous modes de production confondus, couvraient un peu plus de 7 000 hectares fin 2015, dont environ 2 000 ha à la Réunion.
- S'agissant des fruits, près de la moitié des surfaces certifiées et/ou en conversion (soit 240 hectares) sont localisées sur l'île de la Réunion. On compte également un peu plus d'une centaine d'hectares certifiés en Martinique. Enfin, on notera que les producteurs guyanais semblent également s'orienter rapidement vers ces productions.
- On pointera également l'importance (près de 200 hectares) des surfaces consacrées aux PAPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales) sur l'île de la Réunion.

Pour conclure cette première analyse de l'agriculture biologique dans les départements d'outre-mer on notera le très faible développement des productions animales répondant à ce mode de production. On ne comptait en effet, fin 2016 pour l'ensemble des DOM, que 382 vaches allaitantes et 14 brebis viande certifiées bio. En revanche, à cette même date, il n'existait aucune vache laitière, brebis laitière, chèvre ou truie certifiée bio. Pour être complet signalons cependant l'existence de poulets de chair bio (1 400 têtes), de poules pondeuses (10 300 têtes) et de 575 ruches ... Dernières précisions, 360 des 380 vaches allaitantes certifiées bio sont élevées en Guyane, 70 % des poulets de chair le sont en Guadeloupe et 60 % des poules pondeuses à la Réunion.

En dépit du développement rapide, tant du nombre d'exploitations, que des surfaces certifiées, dans tous les départements ultra-marins (à des rythmes et selon des modalités très variables), il apparaît, que ce soit au niveau de l'offre ou de la demande, que ce mode de production est appelé à se développer encore plus rapidement dans les années à venir. En effet, tous les indicateurs disponibles mettent en évidence un écart important entre les départements d'outre-mer et la métropole. La mise en place d'un accompagnement spécifique dans le cadre du programme « Ambition bio », ainsi que les aides du POSEI octroyées par l'ODEADOM, devraient permettre un renforcement du soutien dont bénéficient les acteurs engagés, ou qui s'engagent, dans cette voie.

- ANNEXE I -

Evolution du nombre d'exploitations agricoles, d'opérateurs et des surfaces dans les DOM depuis 2007.

